



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois réservés

Question écrite n° 61962

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la situation des personnes handicapées. Il souhaiterait qu'il lui précise le nombre de postes pourvus pour l'année 2000 dans chaque ministère au titre des emplois réservés dans l'administration pour les personnes handicapées. Il lui demande également de lui faire connaître le nombre de postes à pourvoir pour l'année 2001 et les intentions du Gouvernement pour l'embauche à ce titre des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Les résultats de l'enquête sur l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique en 2000 ne seront pas connus avant la fin de l'année 2001. Les dernières données disponibles sont celles de l'année 1999. Pour cette année, les recrutements de travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat par la voie des emplois réservés s'établissent à 272 personnes et se répartissent comme suit : Recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat par la voie des emplois réservés (Voir tableau dans J.O. correspondant) Pour ce qui concerne les prévisions de recrutement pour l'année 2001, les réservations s'effectuant au fur et à mesure de la publication des arrêts d'ouverture de concours de recrutement, il n'est pas possible de disposer d'éléments chiffrés à ce jour. D'une manière plus générale, afin d'améliorer l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat, des mesures nouvelles sont actuellement en cours d'élaboration. Elles devraient permettre d'améliorer le recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique en développant le recours au recrutement contractuel, d'améliorer et de dynamiser les reclassements de fonctionnaires devenus inaptes physiquement en cours de carrière, d'améliorer la formation des handicapés candidats à des emplois publics, de mettre en place ou de développer des actions d'information et de sensibilisation, en particulier à l'intention des cadres gestionnaires, d'impliquer le milieu associatif, en ayant notamment recours à son expertise, de clarifier les éléments statistiques relatifs au handicap dans la fonction publique et de mettre en place des plans triennaux de recrutement et d'insertion des travailleurs handicapés dans chaque ministère.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61962

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3200

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4557